

**La Ville de Waremme procède au recrutement
d'un(e) directeur financier faisant fonction (H/F/X) à temps plein**

Missions principales (liste non exhaustive)

Le Directeur financier, notamment,

- Gère les finances communales « en personne prudente et raisonnable ». Dans ce contexte, il est amené à développer une stratégie financière qu'il soumet à l'autorité.
- A un rôle de conseiller financier auprès de l'autorité politique.
- Effectue les recettes (recouvrement de créances) et acquitte sur mandats les dépenses ordonnancées par l'exécutif.
- Gère la trésorerie.
- Fait procéder à toutes saisies, requérir au bureau des hypothèques l'inscription, la réinscription ou le renouvellement de tous les titres qui en sont susceptibles.
- Remet un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision des instances ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 €.
- Peut remettre, d'initiative, ou sur demande de l'exécutif ou du Directeur général, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision des instances ayant une incidence financière ou budgétaire inférieure à 22.000 €.
- Rend des comptes à l'exécutif et rend un rapport, en toute indépendance, aux Conseils, au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission.
- Participe au contentieux du recouvrement
- Gère les emprunts
- Supervise le contrôle interne dans son domaine.
- Effectue le suivi financier du programme stratégique transversal.
- Participe au comité de direction et à la commission budgétaire.
- ...

Conditions de recrutement

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être titulaire au minimum d'un emploi de niveau A (universitaire ou assimilé) ;

L'examen

- Une **épreuve écrite** d'aptitude professionnelle (50 points) permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes :
 - Droit constitutionnel
 - Droit administratif
 - Droit des marchés publics
 - Droit civil
 - Finances et fiscalités locales
 - Droit communal et loi organique des CPAS
- Une **épreuve orale** (50 points) d'aptitude à la fonction et à la capacité de management permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la

maitrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

Pour être lauréat de l'examen, les candidats doivent obtenir 60 % des points dans chaque branche. Elles sont éliminatoires.

Sont dispensés de l'épreuve écrite, les Directeurs généraux, les Directeurs généraux adjoints et les Directeurs financiers d'une autre commune ou d'un CPAS nommé à titre définitif lorsqu'ils se portent candidat à une fonction équivalente. Il en sera de même pour les directeurs généraux ou financiers faisant fonction d'une autre commune ou d'un CPAS et exerçant à titre principal depuis au moins 3 ans ininterrompus.

Les receveurs régionaux, nommés à titre définitif au 1er avril 2019, bénéficient de la dispense prévue à l'alinéa précédent, lorsqu'ils se portent candidat à un emploi de directeur financier d'une commune.

Cette dispense ne donne aucune priorité.

L'épreuve écrite sera organisée le **15 septembre 2022 à 18h00**.

Les candidats ne peuvent être dispensés de l'épreuve orale. L'épreuve orale est prévue le **19 septembre 2022**.

Relation de travail et échelle de rémunération

Contrat de remplacement à temps plein de 38 heures / semaine avec possibilité, si le (la) candidat(e) se trouve dans les conditions, de pouvoir remettre candidature pour participer aux examens de Directeur financier (H/F) lorsque le poste sera définitivement vacant. Prise de fonction immédiate (octobre 2022). A l'issue de la période de remplacement, le poste sera très probablement définitivement vacant. Une nouvelle procédure de recrutement sera lancée conformément au statut des grades légaux afin de pourvoir à la vacance du poste.

Les candidatures

Elles doivent être remises en mains propres, contre accusé de réception, ou parvenir, par courrier recommandé, **au plus tard le jeudi 8 septembre 2022**, à l'attention du Collège communal, c/o M. le Directeur général ff, rue Joseph Wauters, 2, à 4300 Waremmes.

Pour être recevables, elles devront comprendre :

- Une lettre de candidature motivée ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du (des) diplôme(s) ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 595 (datant de moins de 3 mois).

Les candidatures incomplètes ou reçues hors délai ne seront pas retenues. Celles ne répondant pas aux exigences reprises dans le profil seront déclarées irrecevables.

Renseignements

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Vivian PIRON, Directeur général ff (vivian.piron@waremme.be – 019/67.99.51) pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.